

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : contact@ccsemur.fr

BUDGET PRIMITIF SPIC ENERGIE RENOUVELABLE 2022 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le budget annexe « SPIC – énergie renouvelable » comprend toutes les opérations liées à la toiture photovoltaïque du foirail de Saint-Christophe-en-Brionnais. Il ne comprend pas de personnel

Pour mémoire, cette toiture est en service depuis 2010 et représente une surface de 6 330 m² de panneaux solaires en membrane textile amorphe, plus sensibles à la lumière pour une puissance d'environ 294 kWc (sur les bâtiments les plus anciens du foirail) et 860 m² de panneaux solaires monocristallins, plus sensibles au soleil, pour une puissance d'environ 112 kWc (sur les nouveaux parcs acheteurs).

3 emprunts sont rattachés à ce budget annexe :

Emprunt CEpBFC renégocié	1 148 684,80 € / 1,45%. Fin en 2038
Emprunt 1 Banque Populaire	1,5 million d'€ / 3%. Fin en 2034
Emprunt 2 Banque Populaire	1,25 million d'€ / 3%. Fin en 2035

Le montant de la dette en capital fin 2022 sera de 2 657 809 € (contre est de 2 821 613 € au 01/01/2022).

Les remboursements des échéances des 3 emprunts sont couverts par la revente d'électricité, estimée à 236 000 € en 2022. Compte tenu des éléments à la connaissance de la collectivité pour le vote du budget, cette prévision est établie au regard du prix de rachat en vigueur, défini dans le contrat de rachat valable jusqu'au 05 juillet 2030. Cette somme correspond à la moyenne des 10 dernières années.

Afin d'équilibrer le budget SPIC, la subvention d'équilibre est prévue à hauteur de 36 000 €.